

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal **Séance du 07 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 07 avril, le Conseil Municipal de GUILLOS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mylène DOREAU, Maire

Date de la convocation : 01^{er} avril 2023

Présents : Mme DOREAU, Mme ERCEAU, Mr BAGUR, Mme FLAN,
Mr FAVRE, Mr CARNEIRO, Mme LUCQUIAUD Mr PINHEIRO,
Mr DARNICHE (à partir de 19h20)

Procuration: Mme LAURET à Mme DOREAU

Absents: Mr CASTAGNET,

Secrétaire de séance : Madame Florence ERCEAU

Le Quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h15

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal

2023 – 04 Approbation du Compte de Gestion 2022.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

09 votes pour

2023 – 05 Vote du compte administratif 2022 – Budget Communal

Sous la présidence de Mr Fernando PINHEIRO, conseiller, le conseil Municipal, examine le compte administratif communal de 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	338 315.55
Recettes	452 602.80
Excédent de Clôture	114 287.25

Investissement

Dépenses	65 228.35
Recettes	120 950.65
Excédent de Clôture	55 722.30

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif 2022 présentés ci-dessus. Madame le Maire n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

07 votes pour

2023 - 06 Affectation de résultat au titre de l'exercice 2022

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent : 114 287.25€
	déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent : 713 145.71€
	déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent : 827 432.96€
(A2)	déficit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent : 55 722.30€
	déficit
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :
	déficit : 2 428.88€
Résultat comptable cumulé : R 001	excédent :
Résultat comptable cumulé D 001	déficit : 53 293.42€
Recettes d'investissement restant à réaliser 84 598.99€
Solde des restes à réaliser
(B) Besoin (-) réel de financement	31 305.57€
Excédent (+) réel de financement

. Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	827 432.96€
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	31 305.57€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)
SOUS TOTAL (R1068)
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1	796 127.39€
TOTAL (A1)	
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002).....	€

. Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	796 127.39		53 293.42€
			R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
			31 305.57€

10 votes pour

2023 – 07 Vote des trois taxes

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité de retenir les taux des trois taxes directes locales portées ci-dessous.

Décisions du Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition 2023 à savoir :

✚ Taxe foncière (bâtie)	50.29 %
✚ Taxe foncière (non bâtie)	51.41 %
✚ Taxe d'habitation (sur résidence secondaire)	13,42 %

10 votes pour

2023 – 08 Vote du budget principal 2023

Le Conseil Municipal,

Après lecture du Budget de l'exercice 2023, le Conseil Municipal approuve ce dernier pour les montants suivants :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de : **374 058.85 €**

La section fonctionnement en dépenses est de **660 442.15 €** et en recettes **1 192 770.39 €**

Soit un total budgétisé : Dépenses 1 034 501.00 €

Recettes : **1 566 829.24 €**

A cette proposition tous les membres présents ou représentés, ont donné leur accord unanime au Maire et ont signé avec lui le registre des délibérations.

10 votes pour

2023 – 09 Subvention pour les associations

La commune de GUILLOS apporte un soutien financier à certaines associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Pour l'exercice 2023, il est proposé d'attribuer une subvention aux quatre associations guillossaises ainsi qu'à trois associations œuvrant pour les opérations solidaires et humanitaires.

- TROUBADOURS	150.00€
- APE Ecuveils	150.00€
- COOPERATIVE SCOLAIRE	500.00€
- CHASSE de Guillos	70.00€
- SECOURS CATHOLIQUE	200.00€
- SECURITE CIVIL (séisme)	200.00€
- POMPIERS	400.00€

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité, d'accorder les subventions comme indiquées ci-dessus.

10 votes pour

2023 – 10 Désignation des référents communaux PLUI et d'un suppléant

VU les délibérations communautaires :

n°2017-210 sur l'adoption de la charte de gouvernance du Plan Local d'urbanisme,

n° 2017-211 sur la prescription du PLU Intercommunal,

L'élaboration du PLUI appelle une implication et un portage politique fort de l'ensemble des élus locaux qui souhaitent unir leurs efforts pour élaborer une stratégie de développement du territoire.

COMMUNE DE GUILLOS – Séance du 07 avril 2023

La charte de gouvernance implique la désignation d'élus communaux référents, dont les missions seront les suivantes :

- Assurer le rôle de relais entre l'échelle communale et intercommunale,
- Participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUI, à minima à la commission urbanisme,
- Être informés sur l'avancement du PLUI, sur les retours d'études réalisés etc...,
- Faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage.

Ces élus référents sont désignés par le Conseil Municipal, au nombre de 2 titulaires par commune et d'un suppléant

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

DESIGNE les élus référents suivants :

Titulaires : Manuel CARNEIRO et Fernando PINHEIRO

Suppléant : Murielle FLAN et Patrick DARNICHE

10 votes pour

QUESTION DIVERSES

Retour sur la réunion de la DFCI

- **Equipement fournis aux équipes**
- **Formation**
- **90% de subvention pour la réfection des pistes**

Journée écocitoyenne le 13 mai + plantation des fleurs sur la commune.

Ouverture d'une classe pour la rentrée 2023 – 2024

Reconduction de notre candidature pour les activités cet été avec CAP 33

Point sur les remplacements du personnel absent

Levée de la séance 21h00